

PRIX DU MEILLEUR ECRIT OHADA

7^e édition



NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS

Numéro	Intitulé de l'écrit	Numéro d'anonymat	Moyenne
CATEGORIE DU MEILLEUR COMMENTAIRE DE DECISION DE JUSTICE			
1	La rigueur de la CCJA face à la propriété contestée : entre protection des tiers et orthodoxie procédurale	C1	14,25 1^{er} primé
2	L'issue d'une action aux fins de distraction des biens saisis grevés d'une clause de réserve de propriété par l'acquéreur en droit OHADA	C2	10,5
3	La saisie des biens meubles : la CCJA apporte des précisions déterminantes	C3	10,25

CATEGORIE DU MEILLEUR ARTICLE			
4	L'avenir de l'immunité d'exécution	A1	9,5
5	L'avenir contrasté de l'immunité d'exécution	A2	10,5
6	Le fonds de commerce virtuel en droit OHADA : une prospection évidente	A3	6,5
7	L'avenir de l'immunité d'exécution en droit OHADA	A4	9,5
8	La volonté des commerçants face aux exigences de l'ordre public international en droit OHADA	A5	12
9	L'avenir de l'immunité d'exécution après la révision de l'AUPSRVE : entre promesses d'effectivité et défis de mise en œuvre	A6	15 2^{ème} primé
10	Le bel avenir de l'immunité d'exécution des personnes publiques en droit OHADA	A7	15,75 1^{er} primé

Paris, le 25/06/2025
La Présidente du jury,
Arlette BOCCOVI